

Points

De la Polynésie française

conjoncture

03

PRIX

Février 2019

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,4 %

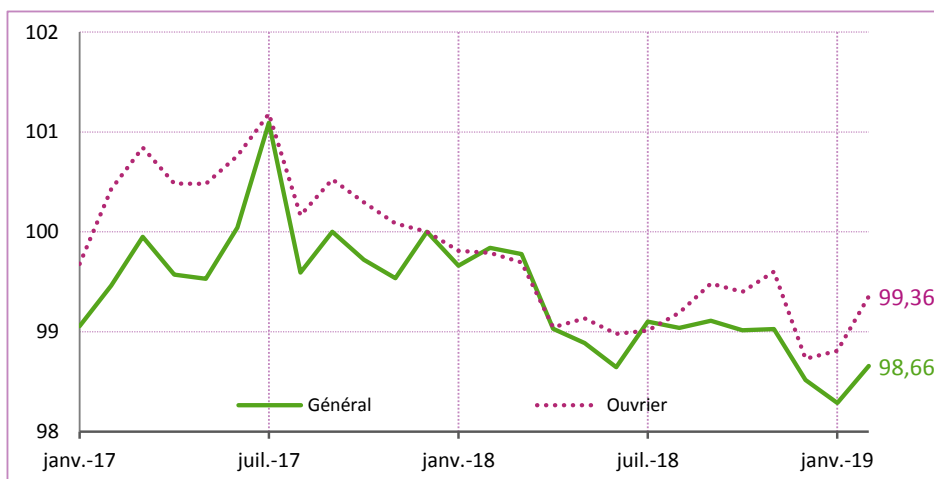
En février 2019, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,4 % et s'établit à 98,66, essentiellement en raison de la hausse des tarifs de l'électricité. Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation baisse de 1,2 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,6 % en février 2019. Il est en repli de 0,4 % en glissement sur douze mois.

L'indice général hors Transport aérien international progresse de 0,4 % en février 2019. Il diminue de 1,1 % en glissement sur douze mois.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



Source : ISPF



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées sont en diminution de 0,1 % en février 2019. Cette évolution est essentiellement liée aux baisses de prix des Produits de la mer (- 3,4 %), des Viandes (- 0,3 %) et des Laites, fromages et œufs (- 0,2 %). Sur la même période, les prix des Légumes progressent de 3,0 %, ceux des Fruits de 0,6 % et ceux des Pains et céréales de 0,5 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division baissent de 2,8 %.

Les prix dans la division Transports sont globalement stables. Les tarifs de Transport aérien de voyageurs augmentent de 0,6 % alors que les prix des Bicyclettes diminuent de 5,3 %. En glissement sur douze mois, les tarifs des transports aériens diminuent de 3,8 %. Sur la même période, les prix dans la division augmentent de 1,3 %.

Les prix dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles augmentent de 2,4 % en février 2019, essentiellement en raison de la hausse de 5,3 % des tarifs de l'Electricité et de 0,4 % des prix du Gaz. Sur la même période, les Loyers réels d'habitation croissent de 1,2 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division progressent de 4,2 %.

Les prix dans la division Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants sont en hausse de 0,8 % en février 2019. Les prix des Tabacs augmentent de 2,2 % alors que ceux des Boissons alcoolisées baissent de 0,1 %. En glissement sur douze mois, les prix dans cette division progressent de 1,6 %.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,4	0,1	-1,2	0,4	0,1	-1,2
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	239 857	-0,1	0,8	-2,8	0,0	0,2	-0,7
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	32 513	0,8	1,4	1,6	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	21 934	-0,3	-3,4	-4,5	0,0	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	168 303	2,4	2,3	4,2	0,4	0,4	0,6
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	51 891	-0,3	-0,6	-0,8	0,0	0,0	-0,1
06 - Santé	14 542	0,8	1,1	-0,9	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	195 956	0,0	-1,8	1,3	0,0	-0,4	0,2
08 - Communications	43 894	-0,1	-0,2	-22,3	0,0	0,0	-1,0
09 - Loisirs et culture	61 158	-0,3	-0,7	-4,3	0,0	0,0	-0,3
10 - Enseignement, éducation	8 806	0,0	0,0	10,4	0,0	0,0	0,1
11 - Hôtellerie, café, restauration	75 948	0,0	0,4	1,6	0,0	0,0	0,1
12 - Autres biens et services	85 198	-0,1	0,0	-0,3	0,0	0,0	-0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

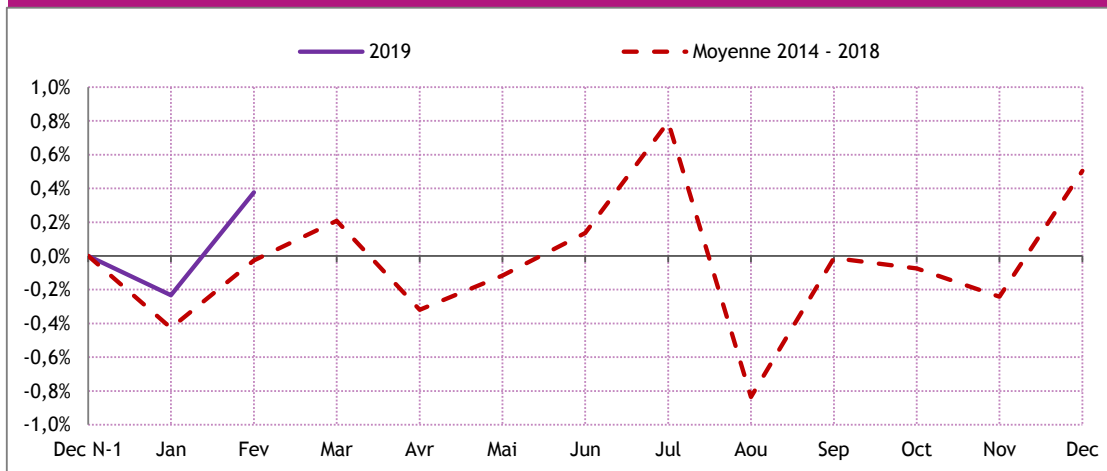
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

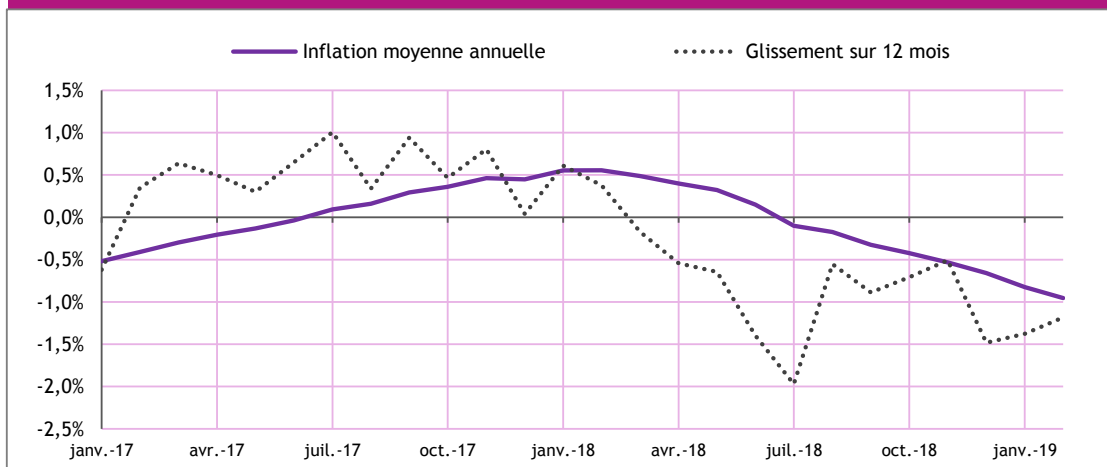
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	52 671	5,2	0,27
	04.1 - Loyers réels d'habitation	75 316	1,2	0,09
	04.3 - Entretien et réparation du logement	25 312	1,6	0,04
	02.2 - Tabacs	12 360	2,2	0,03
	01.2 - Boissons non alcoolisées	26 218	0,5	0,01
	A la baisse			
	01.1 - Produits alimentaires	213 639	-0,1	-0,03
	09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	20 170	-0,7	-0,01
	05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	5 753	-2,1	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	03.2 - Articles chaussants	4 659	-1,4	-0,01
	09.5 - Édition, presse et papeterie	6 364	-1,0	-0,01
	A la baisse			
	04.5.1 - Électricité	50 919	5,3	0,27
	04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	75 316	1,2	0,09
	01.1.7 - Légumes	22 273	3,0	0,07
	04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	20 987	1,9	0,04
	02.2.1 - Tabacs	12 360	2,2	0,03
	01.1.3 - Produits de la mer	31 780	-3,4	-0,11
A la baisse				
01.1.2 - Viandes	57 000	-0,3	-0,02	
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	5 229	-2,6	-0,01	
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	4 659	-1,4	-0,01	
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3 053	-2,2	-0,01	

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	98,66	0,4	0,1	-1,2
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	239 857	98,57	-0,1	0,8	-2,8
01.1 - Produits alimentaires	2	213 639	98,39	-0,1	0,9	-3,0
01.1.1 - Pains et céréales	3	42 447	101,31	0,5	-0,1	1,0
01.1.2 - Viandes	3	57 000	99,71	-0,3	0,7	1,4
01.1.3 - Produits de la mer	3	31 780	83,88	-3,4	-1,2	-19,4
01.1.4 - Lait, fromages et œufs	3	20 494	100,16	-0,2	-0,6	0,1
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 181	100,41	0,7	1,9	-0,4
01.1.6 - Fruits	3	8 799	103,66	0,6	2,6	-2,0
01.1.7 - Légumes	3	22 273	107,68	3,0	7,4	-0,9
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	12 466	98,11	-0,4	-0,6	-1,0
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 199	102,22	0,7	0,9	1,2
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 218	100,05	0,5	-0,2	-0,4
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 857	99,56	-0,2	0,2	-0,4
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	3	21 361	100,17	0,7	-0,3	-0,4
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	32 513	101,30	0,8	1,4	1,6
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 153	100,56	-0,1	0,7	0,5
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 230	95,65	-2,1	-2,2	-2,4
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 885	101,31	-0,1	1,8	1,5
02.1.3 - Bières	3	10 038	101,09	0,3	0,6	0,4
02.2 - Tabacs	2	12 360	102,49	2,2	2,6	3,3
02.2.1 - Tabacs	3	12 360	102,49	2,2	2,6	3,3
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	21 934	94,76	-0,3	-3,4	-4,5
03.1 - Articles d'habillement	2	17 275	96,02	-0,1	-2,6	-3,3
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 158	100,11	-	0,2	0,1
03.1.2 - Vêtements	3	15 530	95,63	-0,1	-2,9	-3,8
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	587	98,25	-	-1,1	1,5
03.2 - Articles chaussants	2	4 659	90,22	-1,4	-6,0	-8,9
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	4 659	90,22	-1,4	-6,0	-8,9
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	168 303	104,75	2,4	2,3	4,2
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	75 316	106,69	1,2	1,1	5,7
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	75 316	106,69	1,2	1,1	5,7
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	25 312	100,39	1,6	0,8	-0,3
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	20 987	100,87	1,9	1,0	-
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 325	98,11	-	-	-1,9
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 004	101,32	-	-	1,3
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 934	101,99	-	-	2,0
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 222	100,00	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	848	104,96	-	-	5,0
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	52 671	105,20	5,2	5,2	5,2
04.5.1 - Électricité	3	50 919	105,32	5,3	5,3	5,3
04.5.2 - Gaz	3	1 752	101,67	0,4	1,1	1,7
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	51 891	99,04	-0,3	-0,6	-0,8
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	5 753	93,46	-2,1	-1,5	-4,2
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	5 229	92,91	-2,6	-1,9	-4,5
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	524	99,12	2,5	2,5	-0,9
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	3 149	98,29	0,5	-0,5	-0,7
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	3 149	98,29	0,5	-0,5	-0,7
05.3 - Appareils ménagers	2	6 673	95,11	-0,3	0,3	-4,1
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 451	94,61	-0,3	0,4	-4,4
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	923	96,57	-0,6	-0,5	-3,2
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	299	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 222	100,15	-0,8	-	-1,0
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 222	100,15	-0,8	-	-1,0
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 782	97,48	-0,3	-0,2	-2,7
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	994	87,93	-1,8	-1,8	-11,1
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 788	100,28	0,1	0,2	-0,3
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	29 312	101,45	-	-0,7	1,0
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	13 951	103,13	0,1	-1,5	2,1
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	15 361	100,00	-	-	-
06 - Santé	1	14 542	100,28	0,8	1,1	-0,9
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 934	101,25	1,4	0,9	-1,0
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	6 097	100,77	1,6	1,6	-2,1
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	688	106,82	1,2	-4,6	7,3
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 149	100,83	0,8	0,8	0,8
06.2 - Services de consultation externe	2	5 950	99,06	-	1,4	-0,9
06.2.1 - Services médicaux	3	2 440	98,61	-	3,5	-1,4
06.2.2 - Services dentaires	3	2 243	99,16	-	-0,3	-0,8
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 267	99,77	-	0,3	-0,2
06.3 - Services hospitaliers	2	658	100,00	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	658	100,00	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	98,66	0,4	0,1	-1,2
07 - Transports	1	195 956	98,15	-	-1,8	1,3
07.1 - Véhicules	2	97 550	98,70	-0,1	-0,1	-0,8
07.1.1 - Voitures particulières	3	93 787	98,64	-	-	-0,8
07.1.2 - Motocycles	3	2 774	101,56	-	-	1,1
07.1.3 - Bicyclettes	3	989	96,74	-5,3	-5,3	-5,2
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	69 036	105,60	-	1,1	6,2
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 283	97,12	-0,2	-0,2	-0,2
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	46 906	109,17	-	1,7	9,2
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 771	100,00	-	-	-
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 076	104,37	-	-	4,4
07.3 - Services de transport	2	29 370	80,64	0,4	-14,4	-3,0
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	967	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	24 337	76,89	0,6	-17,4	-3,8
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 066	100,13	-	-	0,1
08 - Communications	1	43 894	78,11	-0,1	-0,2	-22,3
08.1 - Services postaux	2	834	103,58	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	834	103,58	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 649	93,48	-1,4	-3,3	-4,1
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 649	93,48	-1,4	-3,3	-4,1
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	40 411	76,92	-	-	-23,6
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	40 411	76,92	-	-	-23,6
09 - Loisirs et culture	1	61 158	95,54	-0,3	-0,7	-4,3
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	6 283	90,97	-	-0,7	-8,1
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	2 383	88,59	-	1,3	-12,1
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	3 454	91,70	-	-2,2	-6,0
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'inf	3	446	99,39	-	-	-0,6
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 968	101,56	-0,3	-0,5	2,0
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 562	99,88	-0,4	-0,6	0,4
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	406	125,00	-	-	25,0
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 170	97,69	-0,7	-0,8	-2,6
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	5 117	94,53	-0,6	-1,0	-5,2
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 505	97,60	-2,0	-2,0	-0,9
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 375	102,56	-	-0,2	-0,7
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	5 720	96,84	-1,0	-0,8	-3,3
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 453	95,50	-	-	0,6
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	19 276	91,96	-	-	-8,1
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 753	100,60	-	-	0,6
09.4.2 - Services culturels	3	8 886	83,69	-	-	-16,3
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 637	100,00	-	-	-0,8
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 364	99,68	-1,0	-1,7	-0,8
09.5.1 - Édition de livres	3	1 112	101,66	-1,0	0,9	1,6
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 199	101,40	0,6	-	0,2
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 053	97,72	-2,2	-3,9	-2,3
09.6 - Voyages à forfait	2	4 097	97,25	0,2	-2,4	-0,2
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 097	97,25	0,2	-2,4	-0,2
10 - Enseignement, éducation	1	8 806	110,35	-	-	10,4
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 381	107,75	-	-	7,8
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 381	107,75	-	-	7,8
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 591	99,02	-	-	-1,0
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 591	99,02	-	-	-1,0
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	557	102,33	-	-	2,3
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	557	102,33	-	-	2,3
10.4 - Enseignement supérieur	2	3 028	128,30	-	-	28,3
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	3 028	128,30	-	-	28,3
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	249	100,00	-	-	-
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	249	100,00	-	-	-
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	75 948	101,92	-	0,4	1,6
11.1 - Services de restauration	2	72 307	101,64	-	0,1	1,3
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	63 947	101,86	-	0,1	1,5
11.1.2 - Cantines	3	8 360	100,00	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	3 641	107,53	-	5,8	7,5
11.2.1 - Services d'hébergement	3	3 641	107,53	-	5,8	7,5

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2019	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	98,66	0,4	0,1	-1,2
12 - Autres biens et services	1	85 198	99,71	-0,1	-	-0,3
12.1 - Soins personnels	2	19 451	99,56	-0,2	-	-0,5
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 971	100,49	0,6	0,6	0,5
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 043	95,53	0,6	0,5	-3,6
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	12 437	99,48	-0,6	-0,3	-0,6
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	5 481	97,32	-0,3	-0,6	-2,7
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 179	99,34	-0,7	-0,7	-0,7
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 302	96,03	-	-0,5	-4,0
12.4 - Protection sociale	2	8 731	100,51	-	-	0,5
12.4.1 - Protection sociale	3	8 731	100,51	-	-	0,5
12.5 - Assurances	2	44 721	99,88	-	-	-0,1
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 272	100,00	-	-	-
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 064	104,35	-	-	4,4
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 852	103,29	-	-	3,3
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	24 879	98,31	-	-	-1,7
12.5.5 - Autres assurances	3	654	100,99	-	-	1,0
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	227	100,00	-	-	-
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	227	100,00	-	-	-
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	6 587	100,00	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	6 587	100,00	-	-	-

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels... Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Fabien BREUILH • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier CHAMPION

• Dépôt légal : Mars 2019 • ISSN 2118-478X • © ISPF